

# ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE FAULX

Tél : 03 83 49 34 01 - Fax : 03 83 49 34 56  
Siège social : Mairie de FAULX (54760)

L'an deux mil treize et le vingt-quatre janvier à 18h00 en Mairie de Faulx,  
Les membres de l'Association Foncière, régulièrement convoqués, se sont réunis au  
nombre prescrit par la loi, à la mairie de FAULX, sous la Présidence de Monsieur Jean-  
Pierre CARRIERE.

## Etaient présents :

MM J.P.CARRIERE, L.CHONÉ, F.GRIETTE, S. MASSICOT

Pouvoir: Mr F. XARDEL donne pouvoir à Mr L. CHONÉ

Etait excusé: Mr D. FRAUDEAU

Etait absent: Mr P. NOETHIGER, J. HOUPERT, Y. MASSON

## **Approbation du dernier compte-rendu**

Mr le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu  
du 20 juin 2012 : pas de remarque.

## **Modification des durées d'amortissement**

Mr le Président rappelle aux membres du bureau la délibération n°1/2012 concernant les  
durées d'amortissement des travaux et des subventions. Un courrier de la préfecture en  
date du 09 mars 2012 informait que les durées d'amortissement votées ne sont pas  
applicables et qu'il convient selon l'instruction budgétaire M14 de l'AFR de les réduire.  
Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, décident que les durées  
d'amortissement dès 2013, seront les suivantes :

Travaux connexes	Subventions travaux
30 ans	15 ans

## **Affectation des résultats 2012**

Vu le tableau des résultats fournis par le trésorier :

Considérant que, faute de disposer des comptes administratifs 2012 approuvés, il est possible de procéder à une reprise anticipée des résultats de 2012,  
Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2013 la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2012, qui s'établissent à ce jour comme suit :

RESULTATS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
de l'exercice	13 389.67 €	-12 952.65 €
Reportés	8 779.39 €	23 675.66 €
de clôture	22 169.06 €	10 723.01 €

Il est proposé, au vu de ce tableau, d'anticiper sur l'affectation des résultats 2012 du budget et d'inscrire les sommes de :

. 22 169.06 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement,

. 10 723.01 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

L'affectation définitive fera l'objet d'une délibération au moment du vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière, à l'unanimité, décident de donner leur accord sur cette reprise anticipée.

## Budget primitif 2013

Le Budget Primitif 2013 se présente comme suit :

- **Section de fonctionnement**
  - Dépenses 60 835.73 €
  - Recettes 60 835.73 €
- **Section d'investissement**
  - Dépenses 50 261.02 €
  - Recettes 50 261.02 €

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association Foncière de Faulx votent par chapitre et avec reprise des résultats 2012, à l'unanimité, le budget primitif 2013.

## Impayés des propriétaires

Mr le Président informe les membres du bureau que le montant des impayés à ce jour s'élève à 5 892.03€ dont 5 406.30€ pour 2012. Vu avec la trésorerie pour lancer les OTD bancaires au 31/01/2013.

Une recherche pour les petites sommes impayées de 2009 sera faite courant 2013 dont le montant total est de 325.57€

## Trésorerie au 31/12/2012

Solde en caisse : 29 679.39€.

Mr le Président explique que cette réserve de trésorerie est de moins en moins importante à cause des impayés et que si la situation perdure, l'AFR se trouvera d'ici 2-3 ans dans l'impossibilité de régler ses dépenses obligatoires et à terme le prêt bancaire.

## Travaux (entretien des chemins)

Lors de la dernière réunion, Mr MASSICOT avait émis le souhait que l'association foncière s'engage dans la restauration des chemins et avait proposé avec Mr CHONÉ de faire le tour sur le terrain de tous les chemins afin d'élaborer un listing avec des priorités.

Concernant le chemin (CE n°12) entre "les Hachones" et "Jardin Remy" un devis est demandé à Mr CHONÉ pour la création d'un fossé.

## Questions diverses

- Mr le Président informe les membres du bureau que la Trésorerie souhaite que l'Association foncière procède à la levée de la retenue de garantie de l'entreprise Mayer et fils, d'un montant de 2873.27€ pour les travaux connexes réceptionnés le 18/07/2007.

Il ajoute que malgré les malfaçons et la garantie des travaux n'étant que d'un an, il convient d'effectuer cette levée.

- Mr Président informe les membres du bureau que France Telecom va effectuer des travaux pour la pose de câble, entre le radar et le chemin des Tuiliers.

La séance est levée à 19h25.